

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET MESURES DE PARTICIPATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE PPCMOI-22-01 – 1005, RUE BRUCE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 juillet 2022, le conseil municipal de la Ville de Dunham a adopté le premier projet de résolution (résolution 170-22), accordant la demande de PPCMOI-22-01, relativement au 1005, rue Bruce (lot 5 220 524 du cadastre du Québec) conformément au Règlement n°446-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Ce projet de résolution vise à autoriser l'usage commercial de « brasserie artisanale » sur le lot 5 220 524 du cadastre du Québec situé en zone A-2.

Localisation du 1005, rue Bruce, Dunham



L'assemblée publique de consultation quant à ce projet (PPCMOI-22-01) sera tenue le 8 août 2022 de 16 h 30 à 17 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. À cette occasion, ce projet sera expliqué en détails ainsi que sa procédure d'adoption. Les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.

La description détaillée du lot visé et des informations additionnelles sur le projet peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0.

Ce projet contient des dispositions qui seraient susceptibles d'approbation référendaire conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Par ailleurs, étant donné le nouveau Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme de la Ville de Dunham, les mesures d'information, de consultation, de participation active et de rétroaction organisées par la Ville remplacent le processus d'approbation référendaire.

Consultation écrite

La Ville acceptera les commentaires écrits au sujet de ce projet de PPCMOI jusqu'au 1^{er} août 2022 à 13 h. Ainsi, toute personne ou organisation désirant s'exprimer sur ce projet peut le faire à l'assemblée publique de consultation ou en transmettant des commentaires écrits, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

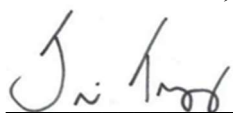
- greffe@ville.dunham.qc.ca
- 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0

Mesures additionnelles d'information, de participation citoyenne et de rétroaction sur le processus de participation publique

Une activité de participation citoyenne est également prévue dans le processus d'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI-22-01. Cette activité aura la forme d'une visite terrain, de 16 h à 17 h 30, le 21 juillet 2022, au 1005, rue Bruce, Dunham. Lors de cette activité, il sera possible de réaliser une visite publique des lieux avec un atelier comprenant une explication du projet par un représentant de la Ville et une rencontre avec les promoteurs du projet.

Le rapport en lien avec l'assemblée publique de consultation, la consultation écrite et l'activité de visite terrain sera déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 août 2022 avec des recommandations pour le conseil.

FAIT À DUNHAM, CE 11^E JOUR DE JUILLET 2022.



Jessica Tanguay,
Greffière